

Conditions générales de participation aux séminaires

Participation

Toutes les inscriptions aux séminaires sont confirmées par écrit dans l'ordre de réception du courrier et engagent le participant.

Après avoir suivi un séminaire, les participants reçoivent une attestation de participation indiquant le nombre d'heures d'activité. Ne sont attestées que les heures de présence effectives.

Les risques de la participation incombent au participant.

Annulation

La participation à un séminaire peut être annulée sur préavis écrit reçu par la NVS au moins 14 jours avant le début du séminaire.

En cas d'absence non justifiée ou d'annulation tardive (moins de 14 jours), le prix total du séminaire est dû.

Seul un certificat médical ou un rapport d'accident peut être accepté comme justificatif d'absence au séminaire. Dans ce cas, le montant intégral sera remboursé.

L'organisateur d'un séminaire qui compterait moins de 12 participants inscrits est en droit d'annuler le séminaire ou de le reporter à une date ultérieure. Dans ces cas, le participant peut retirer son inscription et demander le remboursement intégral de la finance d'inscription versée.

Prestations incluses

Sauf mention contraire, les coûts comprennent le matériel et les documents du séminaire.

Les boissons prises pendant le séminaire et les pauses ne sont pas incluses dans le prix. Le repas de midi est individuel et aux frais du participant. Vous trouverez sur notre site internet les informations concernant les infrastructures à votre disposition dans la salle de séminaire.

Divers

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux des cours, à l'exception des chiens d'accompagnement pour handicapés.